



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 16-20 novembre 2026

Distribution: générale

Point 4 de l'ordre du jour

Date: 2 octobre 2026

WFP/EB.2/2026/4-A

Original: anglais

Questions de politique générale

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Recueil des politiques relatives au Plan stratégique

Coordonnateurs responsables:

M. M. Cavalcante
Directeur
Division des programmes
courriel: marco.cavalcante@wfp.org

Mme D. Naranjilla
Chargée des politiques concernant les programmes
Division des programmes
courriel: danielle.naranjilla@wfp.org

Introduction

1. À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil d'administration du PAM a demandé au Secrétariat de mettre à jour chaque année le recueil des politiques du PAM relatives au plan stratégique. Le présent document succède à l'édition initiale du recueil des politiques et de l'analyse des lacunes relatives au Plan stratégique du PAM pour 2026-2029 (WFP/EB.1/2026/5-A), qui a été présentée au Conseil à sa première session ordinaire de 2026.
2. La présente édition du recueil fournit des informations actualisées sur les évolutions apportées au cadre normatif du PAM à la suite des processus d'évaluation, d'examen et de mise en œuvre des politiques menés à bien pendant la période considérée, qui offrent une base de données de référence sur laquelle les modifications sont fondées.
3. Les politiques présentées se recoupent et se complètent, mais elles ont été réparties dans les quatre catégories ci-après, qui sont reprises dans l'annexe:
 - *effets directs stratégiques*: domaines d'action définis dans le Plan stratégique du PAM pour 2026-2029, qui exposent l'orientation stratégique des programmes du PAM;
 - *priorités transversales*: domaines thématiques que le PAM intègre dans tous les domaines d'activité pour garantir qu'il tient son engagement en faveur de la qualité quel que soit le contexte;
 - *leviers*: ingrédients essentiels à la mise en œuvre du Plan stratégique;
 - *planification et outils*: principaux instruments et mécanismes qui guident et facilitent la mise en œuvre du Plan stratégique.

Analyse des lacunes: point annuel

4. Le présent point annuel sur l'analyse des lacunes et sur le cadre normatif répertorie les domaines dans lesquels il est nécessaire de mettre à jour les politiques, les stratégies ou les orientations existantes. Il met également en évidence les nouvelles données d'évaluation en cours de production, qui serviront à décider si des mesures normatives sont nécessaires.
5. Au cours de la première année de mise en œuvre du Plan stratégique, la priorité principale a consisté à traduire sur le plan opérationnel le cadre normatif existant et à améliorer la cohérence et l'harmonisation entre le Plan stratégique, le Cadre de résultats institutionnels et les plans stratégiques de pays (PSP). Dans de nombreux domaines, le PAM a intensifié l'appui à la mise en œuvre, actualisé les orientations et amélioré les normes institutionnelles. Il a également entrepris la mise à jour de sa politique en matière de gestion globale des risques (WFP/EB.2/2018/5-C), ainsi qu'il en avait été décidé à la première session ordinaire de 2026 du Conseil.
6. Les constatations issues des évaluations et des examens, ainsi que l'expérience acquise au fil de la mise en œuvre, continuent de servir de base à l'évolution du cadre normatif. De nouvelles priorités se dessinent, à savoir le renforcement de la hiérarchisation des priorités stratégiques et de la prise de décisions liées aux opérations, l'amélioration de l'efficacité et de l'interopérabilité des systèmes, et la clarification du rôle du PAM dans un environnement marqué par l'évolution des conditions d'intervention et des partenariats. Ces axes de travail ont guidé toutes les modifications apportées au cadre normatif dont il est fait état dans la présente mise à jour.

Effet direct stratégique 1

7. L'évaluation stratégique des approches suivies par le PAM en matière de ciblage et d'établissement des priorités aux fins de l'assistance alimentaire et nutritionnelle (WFP/EB.1/2026/6-C/2) a fait apparaître que la politique en matière de ciblage dans les situations d'urgence (WFP/EB.1/2006/5-A) demeurait pertinente. En application des recommandations issues de l'évaluation, le PAM s'emploiera à regrouper en un même endroit et à mettre à jour les orientations existantes en matière de ciblage et d'établissement des priorités, en veillant tout particulièrement à améliorer la prise de décisions liées aux opérations dans un contexte de restrictions budgétaires. De plus, afin d'améliorer l'efficacité du ciblage, le PAM continuera de systématiser les normes en matière de ciblage et d'établissement des priorités, de renforcer le contrôle et de faire encore mieux respecter l'obligation de rendre compte, et d'accroître l'interopérabilité des systèmes et des données.
8. Il est ressorti de la synthèse d'évaluations portant sur la participation du PAM à la coordination des activités humanitaires des Nations Unies (WFP/EB.A/2026/7-G/4) que l'organisation devait préciser la nature de son rôle compte tenu de l'évolution des structures de coordination des activités humanitaires. En conséquence, le PAM mettra à jour la circulaire de la Directrice exécutive sur son rôle de chef de file au sein des modules d'action groupée du Comité permanent interorganisations (OED2013/016) pour l'adapter au nouvel environnement et à la nouvelle donne humanitaire, précisera ses responsabilités à la tête de ces modules, améliorera les orientations concernant l'activation et la désactivation des mécanismes de coordination et leur prise en main progressive par les pays, et renforcera les dispositifs liés à l'obligation de rendre compte, à la gouvernance et à la mobilisation des ressources se rapportant à la direction des modules mis en place au niveau des pays.

Effet direct stratégique 2

9. Aucune nouvelle recommandation ne justifie l'adoption d'instruments normatifs à l'appui de la réalisation de l'effet direct stratégique 2, mais le PAM a publié en 2026 des orientations visant à garantir la prise en compte cohérente de cet effet direct stratégique dans les PSP. Il y est notamment préconisé d'accorder une moindre place à certains domaines d'activité définis dans le Plan stratégique, et un plan actualisé pour la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome dans les situations de fragilité y est énoncé, qui concorde avec les ambitions portées à cet égard par l'Initiative ONU80. Le PAM a également publié le cadre stratégique pour les systèmes alimentaires, qui précise les points de départ possibles pour les interventions de l'organisation axées sur les systèmes alimentaires, conformément au mandat et aux atouts particuliers qui sont les siens, notamment en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement.

Effet direct stratégique 3

10. L'évaluation stratégique du soutien du PAM en matière de protection sociale de 2019 à 2025 (WFP/EB.A/2026/7-G/2) a fait apparaître que la stratégie en matière de soutien à la protection sociale demeurait pertinente et appropriée. En application des recommandations issues de l'évaluation, le PAM renforcera la mise en œuvre de sa stratégie de protection sociale en actualisant les orientations et l'architecture des résultats qui y sont mentionnées, en développant ses partenariats, en procédant à un nouveau recensement de son personnel chargé de la protection sociale et en assurant des formations.

11. En application des recommandations issues de l'évaluation de la feuille de route stratégique du PAM relative à la chaîne d'approvisionnement (2022-2025) (WFP/EB.1/2026/6-C/1), le PAM a mis au point une feuille de route provisoire qui servira de guide pour l'élaboration d'une stratégie d'ensemble en matière de chaîne d'approvisionnement. Il s'agira de définir une vision à long terme des services du PAM chargés de la chaîne d'approvisionnement et de la mise en œuvre, qui concorde avec le Plan stratégique et les engagements institutionnels pertinents liés à l'Initiative ONU80. En outre, les atouts particuliers du PAM y seront précisés et il sera fait en sorte que les priorités transversales définies dans le Plan stratégique, notamment la durabilité environnementale et les garanties environnementales, soient prises en compte dans les activités axées sur les chaînes d'approvisionnement que mène l'organisation. En application des recommandations issues d'évaluations précédentes, le PAM renforcera également la coordination et l'interopérabilité dans les services compétents afin que la planification et la mise en œuvre soient mieux intégrées.

Priorités transversales

12. Afin d'assurer la concordance avec le Plan stratégique, de prendre en compte les priorités transversales et de faciliter la prise de décisions lors de l'établissement des priorités stratégiques, le PAM a mis au point un outil de référence qui vise à aider les responsables de bureau de pays à concevoir des programmes de qualité ("Designing quality programmes: a reference tool for country office leadership"). Cet outil peut être utilisé pour élaborer ou réviser des PSP, appuyer les processus d'élaboration et de conception des programmes, faciliter les discussions avec les équipes chargées des programmes et les équipes techniques du PAM, ainsi qu'avec les partenaires, et procéder à l'examen de la qualité des programmes et à des bilans ponctuels périodiques.
13. Le PAM demeure guidé dans son action par les principes humanitaires, comme cela est indiqué dans le Plan stratégique. Afin de donner suite au projet global relatif aux assurances à donner et à l'évaluation du PAM réalisée par le Multilateral Performance Network (MOPAN)¹ en 2024, plusieurs supports d'apprentissage et documents d'orientation ont été élaborés dans l'objectif de faire respecter les principes humanitaires. Le PAM a élaboré, à l'intention de ses employés, des lignes directrices relatives à l'indépendance opérationnelle, qui présentent une méthode pour la prise de décisions fondée sur des principes ("Corporate guidance on operational independence, an approach to principled decision-making for WFP employees"), et il a diffusé des données d'apprentissage relatives à la gestion des dilemmes humanitaires dans divers contextes.
14. Compte tenu des engagements pris en faveur des assurances universelles et de l'intégration systématique de celles-ci dans le Plan stratégique et les PSP, le PAM poursuit le renforcement de son cadre de gestion des risques et actualisera le cadre de contrôle interne (OED2015/016). Une évaluation portant sur les incidences du projet global relatif aux assurances à donner sur les capacités humanitaires du PAM est en cours de réalisation. Les constatations issues de cette évaluation seront présentées au Conseil à sa session annuelle de 2027. Le PAM ne proposera ni n'apportera de modifications substantielles aux instruments normatifs concernés avant que cette évaluation soit terminée.

¹ Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales. 2024. [MOPAN assessment report: World Food Programme](#).

15. Dans le système humanitaire, c'est le PAM qui gère le plus grand registre de données personnelles. Cela lui permet de prêter assistance de manière efficiente à grande échelle et fait de lui un chef de file en matière de protection des données dans le système des Nations Unies. À une période où les opérations s'appuient de plus en plus sur des systèmes numériques, le PAM doit veiller à ce que sa démarche en matière de protection de la vie privée reste conforme aux normes mondiales, aux nouvelles pratiques optimales et aux obligations liées aux assurances à donner. Conformément à l'engagement pris par le PAM en faveur de la protection de la vie privée au titre du cadre global relatif aux assurances à donner et du Plan stratégique, une politique de confidentialité sera élaborée dans un souci de cohérence avec d'autres politiques, cadres institutionnels et initiatives interorganisations. Le PAM sera ainsi mieux à même de protéger la vie privée des bénéficiaires et de ses employés et de gérer les risques de manière proactive.
16. Suite à l'adoption de la politique en matière d'ancrage local, le PAM continue de promouvoir l'ancrage local et de participer aux concertations mondiales sur les politiques dans le cadre de l'Initiative ONU80 et de la nouvelle donne humanitaire, tout en intégrant systématiquement la question dans ses différentes orientations. Son approche opérationnelle de l'ancrage local sera explicitée dans une stratégie d'ensemble en concordance avec son cadre normatif et son Plan stratégique.

Leviers

17. Un examen externe par les pairs de la politique d'évaluation du PAM (2022) (WFP/EB.1/2022/4-C) est en cours, en conformité avec la procédure normalisée d'évaluation par les pairs du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Fondé sur les normes et les règles d'évaluation du GNUE, cet examen vise en premier lieu à évaluer le degré de maturité des services d'évaluation du PAM au regard de leur indépendance, de leur fiabilité et de leur utilité. Les conclusions de l'examen seront présentées au Conseil à sa session annuelle de 2027. Le PAM s'abstiendra de mettre à jour les instruments normatifs connexes ou d'en élaborer de nouveaux avant que cet examen soit terminé.
18. À la suite de l'entrée en vigueur de la stratégie de mobilisation de ressources établie par le PAM pour 2026-2029, une évaluation stratégique formative portant sur l'adaptation de l'organisation à l'évolution des partenariats a été menée. Les constatations qui en sont issues seront présentées au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2026. Le PAM s'abstiendra de mettre à jour les instruments normatifs connexes ou d'en élaborer de nouveaux avant la présentation de cette évaluation.

Planification et outils

19. Conformément aux engagements pris dans le cadre du Plan stratégique et aux objectifs plus larges de renforcement des capacités des pays et de la politique en matière d'ancrage local, une évaluation des stratégies adoptées par le PAM en matière de transition et de transfert de la responsabilité des programmes est en cours. Les constatations auxquelles elle donnera lieu seront présentées au Conseil à sa première session ordinaire de 2027. Le PAM s'abstiendra de mettre à jour les instruments normatifs connexes ou d'en élaborer de nouveaux avant que cette évaluation soit achevée.
20. Une synthèse d'évaluations portant sur la participation du PAM à la fourniture de l'assistance monétaire sera entreprise en 2026 afin d'appuyer les efforts que l'organisation déploie pour poursuivre ses travaux en la matière, notamment son rôle moteur dans les programmes d'assistance monétaire et l'élaboration de son propre cadre stratégique sous la forme d'une stratégie d'assistance monétaire.

ANNEXE

Tableau des politiques et des stratégies du PAM

1. On trouvera dans le tableau ci-dessous la liste des politiques et des stratégies existantes du PAM relatives à la mise en œuvre effective du Plan stratégique. Ce récapitulatif a pour objet de renforcer l'efficacité et la clarté de l'action menée, tout en faisant mieux apparaître sa concordance avec les priorités institutionnelles.

Effet direct stratégique 1	
2005	Définition des situations d'urgence <i>Définition des situations d'urgence (WFP/EB.1/2005/4-A/Rev.1)</i>
2006	Ciblage dans les situations d'urgence <i>Le ciblage dans les situations d'urgence (WFP/EB.1/2006/5-A)</i>
2005	Retrait après une situation d'urgence <i>Retrait après une situation d'urgence (WFP/EB.1/2005/4-B)</i>
2017	Préparation aux situations d'urgence <i>Politique en matière de préparation aux situations d'urgence – Renforcer la préparation pour intervenir efficacement en temps de crise (WFP/EB.2/2017/4-B/Rev.1)</i>
2006	Accès humanitaire <i>Note sur l'accès aux populations à des fins humanitaires et conséquences pour le PAM (WFP/EB.1/2006/5-B/Rev.1)</i>
Effet direct stratégique 2	
2024	Résilience <i>Mise à jour de la politique en matière de résilience (WFP/EB.2/2024/4-A)</i>
2024	Changements climatiques <i>Mise à jour de la politique en matière de changements climatiques (WFP/EB.2/2024/4-C)</i>
2002	Insécurité alimentaire en milieu urbain <i>L'insécurité alimentaire en milieu urbain: stratégies pour le PAM (WFP/EB.A/2002/5-B)</i>
Effet direct stratégique 3	
2022	Renforcement des capacités des pays <i>Politique actualisée de renforcement des capacités des pays (WFP/EB.A/2022/5-A)</i>
2012	Protection sociale et filets de sécurité <i>Point sur la politique du PAM en matière de filets de sécurité (WFP/EB.A/2012/5-A)</i>
2024	Repas scolaires <i>Mise à jour de la politique en matière de repas scolaires (WFP/EB.2/2024/4-B)</i>
2023	Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire <i>Politique actualisée en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire (WFP/EB.A/2023/5-C)</i>
2019	Achats locaux et régionaux de produits alimentaires <i>Politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires (WFP/EB.2/2019/4-C)</i>
2023	Transport aérien <i>Politique du PAM en matière de transport aérien (WFP/EB.1/2023/4-A)</i>

Priorités transversales	
2025	Ancrage local <i>Politique en matière d'ancrage local (WFP/EB.A/2025/5-A)</i>
2017	Nutrition <i>Politique en matière de nutrition (WFP/EB.1/2017/4-C)</i>
2010	VIH et sida <i>Politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (WFP/EB.2/2010/4-A)</i>
2022	Problématique femmes-hommes <i>Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022 (WFP/EB.1/2022/4-B/Rev.1)</i>
2020	Protection et obligation de rendre compte <i>Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle (WFP/EB.2/2020/4-A/1/Rev.2)</i>
2017	Durabilité environnementale <i>Politique environnementale (WFP/EB.1/2017/4-B/Rev.1)</i>
2004	Principes humanitaires <i>Principes humanitaires (WFP/EB.A/2004/5-C)</i>
2013	Consolidation de la paix dans les situations de transition <i>Le rôle du PAM en matière de consolidation de la paix dans les situations de transition (WFP/EB.2/2013/4-A/Rev.1)</i>
2023	Prise en compte des risques liés aux conflits <i>Stratégie de prise en compte des risques liés aux conflits</i>
2025	Contrôle et assurances quant à l'action menée <i>Cadre du PAM relatif au contrôle et à l'application du principe de responsabilité (WFP/EB.2/2025/6-A)</i>
2021	Fraude et corruption <i>Politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption (WFP/EB.A/2021/5-B/1)</i>
2018	Gestion globale des risques <i>Politique en matière de gestion globale des risques (WFP/EB.2/2018/5-C)</i>
Leviers	
2021	Personnel <i>Politique du PAM en matière de personnel (WFP/EB.A/2021/5-A)</i>
2026	Partenariats et financement <i>Stratégie de mobilisation de ressources pour 2026-2029</i>
2025	Innovation <i>Stratégie en matière d'innovation pour 2025-2027</i>
2026	Technologies <i>Plan de transformation numérique au service de l'action du PAM pour 2026-2029</i>
2022	Évaluation <i>Politique d'évaluation du PAM (2022) (WFP/EB.1/2022/4-C)</i>
Planification et outils	
2016	Plans stratégiques de pays <i>Politique en matière de plans stratégiques de pays (WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1)</i>
2025	Élaboration des politiques <i>Cadre relatif au cycle des politiques (WFP/EB.1/2025/6-A)</i>
2023	Transferts monétaires <i>Politique en matière de transferts monétaires (WFP/EB.A/2023/5-A)</i>